

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 62/009/2007 – ÉFAI

13 décembre 2007

Informations complémentaires sur l'AU 324/07 (EUR 62/007/2007, 5 décembre 2007) - Torture / Inquiétudes pour la santé / Prisonnier d'opinion présumé

OUZBÉKISTAN

Ikhtior Khamroïev (h), étudiant, 22 ans

Le 10 décembre, Ikhtior Khamroïev est sorti du cachot où il était enfermé depuis dix jours. Le lendemain, il a reçu la visite de son père, le défenseur des droits humains Bakhtior Khamroïev, qui a indiqué à Amnesty International qu'Ikhtior avait confirmé qu'il avait bien été battu et enfermé dans une cellule disciplinaire, et qu'il s'était coupé à l'abdomen afin de protester contre les mauvais traitements qu'il avait subis. Ikhtior Khamroïev a expliqué à son père que le 29 novembre, un gardien-chef l'avait accusé d'avoir injurié un de ses codétenus (ce qui constitue une infraction au règlement de la prison) et lui avait ordonné de signer une déclaration par laquelle il reconnaissait sa faute. Comme il refusait d'obtempérer, Ikhtior Khamroïev aurait été battu par le gardien et un autre prisonnier. Il a ensuite été enfermé au cachot et s'est coupé à l'abdomen avec un petit couteau en signe de protestation. Ikhtior Khamroïev a dit à son père qu'un médecin avait été appelé cette nuit-là, afin de lui prodiguer des soins et de lui faire un pansement. Lorsqu'il était à l'isolement, un docteur lui a rendu trois visites pour changer son pansement.

Bakhtior Khamroïev a déclaré à Amnesty International que son fils avait perdu du poids mais qu'il semblait malgré tout en assez bonne forme. Il aurait par ailleurs vu sa cicatrice à l'abdomen, d'une longueur de trois centimètres.

Dans une déclaration publique, le service de presse du ministère ouzbek de l'Intérieur a nié qu'Ikhtior Khamroïev avait été battu et blessé, ajoutant qu'il s'agissait d'un mensonge de son père.

Condamné en septembre 2006, Ikhtior Khamroïev purge une peine de trois ans d'emprisonnement.

Bakhtior Khamroïev a remercié les membres d'Amnesty International de leur soutien.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.